

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE GUIDEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Quinze le Vingt Six Mai à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillerme, M. Foidart, P. Cormier, J. Grévès, F. Hervé, A ; Buzaré, L. Monnerie, P. Guilbaudeau, G. Thiery, D. Renouf, V. Robin-Cornaud, L. Médica, S. Caroff, Z. Dano, MC Couf, L. Delacroix, MF Guillemot, AM Garangé, P. Le Dro, C. Pecchia, R. Hénault, M. Le Teuff, M. David, Laure Détrez, PY Le Grogneac, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

Françoise Téroute, qui a donné procuration à Arlette Buzaré
Jean Jacques Marteil « « à Jacques Grévès
Cécile Jourdain « « à Marylise Foidart

Absent : Dominique Capart.

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 20 Mai 2015
Date de l'affichage : 20 Mai 2015
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

2015 – 67 : L'ESTRAN : Soutien financier de L'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) spectacle vivant en Bretagne

Rapporteur : F. HERVE

Spectacle vivant en Bretagne (EPCC cofinancé Région Bretagne – DRAC Bretagne sur des missions de diffusion et d'accompagnement des équipes artistiques) et la Région des Pays de la Loire ont mis en place un dispositif de soutien à la diffusion des équipes artistiques ligériennes sur le territoire breton et réciproquement. L'objectif principal est de stimuler et soutenir les tournées sur l'inter-région, de projets représentant un risque artistique et engendrant un risque économique pour les programmeurs. C'est également le moyen de consolider à plus long terme les relations entre programmeurs des régions partenaires, au bénéfice de la diffusion et de la production des compagnies.

Sont éligibles les projets de tournée d'un spectacle d'une même équipe (ou de plusieurs spectacles issus de son répertoire) faisant l'objet de 5 représentations minimum, réunissant au moins 3 structures de programmation hors de la région d'origine de l'équipe artistique.

Une garantie financière est alors attribuée aux structures de programmation présentant un dossier pour ce ou ces spectacles éligibles, destinée à couvrir une partie du déficit entraîné par l'accueil d'une ou plusieurs représentations. La garantie financière est calculée sur la base d'un pourcentage du déficit prévisionnel : 20% pour les structures de programmation conventionnées ou labellisées, 40% pour les autres structures.

L'ESTRAN a présenté un dossier pour le spectacle « Le Syndrome de Cassandre » de la compagnie L'Absente (compagnie ligérienne) qui sera accueilli le 24 novembre 2015. Le déficit prévisionnel maximal est établi à 3107,50 €. Le soutien de Spectacle Vivant en Bretagne est alors évalué à 1243 euros.

La Ville de Guidel sollicite donc un soutien auprès de Spectacle Vivant en Bretagne pour un montant de 1243 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Culture, Vie Associative, Communication, animations, tourisme et jumelage du 04 Mai 2015

SOLLICITE un soutien auprès de Spectacle Vivant en Bretagne pour un montant de 1243 euros.

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 27 Mai 2015
Le Maire,
François AUBERTIN

